

ASCENSION MICHIGAN

Résumé de la Politique d'aide financière

Ascension Michigan s'engage à respecter la dignité de chaque personne et elle se préoccupe tout particulièrement de ceux qui se heurtent à des obstacles pour accéder aux services de santé. Ascension Michigan s'engage également à gérer ses ressources de santé en tant que service destiné à l'ensemble de la communauté. En vertu de ces principes, Ascension Michigan fournit une aide financière à certaines personnes qui bénéficient des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires de la part de Ascension Michigan. Le présent document donne un aperçu de la Politique d'aide financière de Ascension Michigan.

Quelles sont les conditions d'admissibilité ?

Vous pourriez bénéficier d'une aide financière. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage comparé au seuil fédéral de pauvreté (FPL). Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, vous pouvez recevoir une aide sous forme d'un remboursement de 100 % de la portion des frais à votre charge. Si votre revenu est supérieur à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 400 % du seuil fédéral de pauvreté, vous bénéficierez de tarifs réduits selon une échelle variable. Les patients admissibles à une aide financière ne seront pas facturés plus que les montants généralement facturés aux patients titulaires d'une police d'assurance. Veuillez appeler le 844-701-9988 pour de plus amples informations ou consultez notre site Web à l'adresse <https://healthcare.ascension.org/financial-assistance/michigan>

Quels sont les services couverts ?

La Politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et à d'autres soins médicalement nécessaires. Ces conditions sont définies dans la Politique d'aide financière. Les services facultatifs ne sont pas dans la Politique d'aide financière.

Comment puis-je demander l'aide ?

Pour souscrire à l'aide financière, vous remplissez généralement une demande écrite et fournissez les documents nécessaires, comme décrit dans la Politique d'aide financière et dans le formulaire de demande de souscription à l'aide financière.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour ma demande ?

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre Centre de service à la clientèle au numéro 844-701-9988.

Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?

Des exemplaires de la Politique d'aide financière et le formulaire de souscription de la Politique d'aide financière sont disponibles à l'adresse <https://healthcare.ascension.org/financial-assistance/michigan> et au Département des services financiers pour les patients. Des exemplaires gratuits de la Politique d'aide financière et le formulaire de souscription de la Politique d'aide financière peuvent également être obtenus en appelant le 844-701-9988 ou en nous écrivant pour demander un formulaire par courrier à l'adresse PO Box 80278, Indianapolis, IN 46240 ou par fax au numéro de fax sécurisé 317-981-6312 pour le traitement.

Que puis-je faire si je ne suis pas admissible ?

Si vous n'avez pas droit à l'aide financière selon les conditions de la Politique d'aide financière, vous avez peut-être droit à d'autres types d'assistance. Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre Centre de service à la clientèle au numéro 844-701-9988

Des traductions de la Politique d'aide financière, du formulaire de demande d'aide financière et du présent résumé simplifié sont disponibles sur demande.